

## **Ffrangeg**

**Amser a ganiateir – 1.5 awr**

**Dylwch roi cynnig ar ateb bob cwestiwn**

**Atebwch bob cwestiwn mewn llyfr ar wahân os yn bosibl**

**Ni chaniateir defnyddio geiriadur**

**Mae'r ddau gwestiwn gwerth yr un marciau**

---

**A-** Écrivez un essai en **FRANÇAIS** sur l'un des aspects de la civilisation française : littérature, théâtre, cinéma, musique, actualités, société, politique. (Minimum 250 mots, maximum 300 mots). [50%]

**B-** Écrivez un commentaire en **FRANÇAIS** sur le texte suivant. (Minimum 200 mots, maximum 250 mots). [50%]

### **La France va augmenter les frais de scolarité des étudiants extra-européens**

La France ambitionne de porter d'ici 2027 à 500 000 le nombre d'étudiants étrangers qu'elle accueille chaque année, contre un peu plus de 300 000 actuellement, a précisé M. Philippe en en présentant cette stratégie « d'attractivité ».

Premier pays d'accueil non anglophone, la France reste quatrième destination mondiale pour les étudiants internationaux, mais a perdu sa troisième place ces dernières années au profit de l'Australie. Malgré une remontée depuis 2016, le nombre d'étudiants étrangers a baissé de 8% entre 2010 et 2015 et le gouvernement identifie un « risque de décrochage » français, sur fond d'envolée du nombre d'étudiants internationaux.

« Nous pouvons faire beaucoup mieux », a affirmé Edouard Philippe en présentant la stratégie baptisée « Bienvenue en France ».

La politique des visas va être « améliorée »: les dossiers d'étudiants seront prioritaires et les formalités simplifiées et accessibles en ligne. Le nombre d'étudiants ayant accès à des cours en anglais, ainsi qu'aux cours de français langue étrangère (FLE), sera doublé. Chaque étudiant étranger se verra désigner un référent pour l'accompagner.

Un fonds doté de 10 millions d'euros en 2019 est prévu, de même qu'un label d'accueil des étudiants étrangers pour les établissements du supérieur. Un autre fonds de 5 puis 20 millions d'euros est prévu pour le développement de campus français à l'étranger.

Mais la principale mesure, qui suscite des inquiétudes parmi les syndicats étudiants, est une hausse des frais de scolarité des étudiants extra-européens à l'université, afin de financer davantage de bourses ou d'exemptions de frais par ailleurs. Actuellement, ces étudiants (une centaine de milliers) paient les mêmes frais que les étudiants français.

À partir de la rentrée 2019, ils devront s'acquitter de 2 770 euros en licence et 3 770 euros en master et doctorat, selon le gouvernement, soit « un tiers du coût réel » d'un étudiant étranger pour les finances publiques.

Par ailleurs, 14 000 bourses d'exemption de frais seront créées, visant principalement les étudiants de pays en développement. Au final, avec d'autres accords d'exemptions, « un étudiant international sur quatre pourra bénéficier d'une exonération ou d'une bourse », selon le gouvernement.

Edouard Philippe a défendu un « choix fort », « qui nous permettra de mieux accueillir les étudiants qui choisissent la France », mais « un choix mesuré ».

« Nous resterons très en dessous des 8 000 à 13 000 euros de nos voisins néerlandais et des dizaines de milliers de livres en Grande-Bretagne, et de la plupart des pays européens, sans évoquer bien sûr la situation sur le continent nord-américain », a-t-il dit.

Paradoxalement, le faible coût des frais de scolarité en France décourageait aussi certains candidats, qui s'inquiétaient de la qualité des enseignements, a-t-on également souligné à Matignon.

Seuls les étudiants résidant hors de l'Espace économique européen [EEE] sont concernés: les étudiants venant de l'EEE continueront eux à payer les mêmes frais qu'un étudiant français, en vertu des règles européennes.

Adapté de : [www.journaldemontreal.com/](http://www.journaldemontreal.com/)